

22-02-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 22 FÉVRIER 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
La conseillère Françoise Geoffroy est absente.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.

083-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche d'un pompier à temps partiel (M. William Baisson);
4. Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées - lot n° 1
- Résultat d'ouverture des soumissions n° TP-MR02.11-2017;
5. Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées – Étude environnementale du site
– Mandat à la firme EnviroServices (2 500 \$ avant taxes);
6. Second projet de résolution dans le cadre du PPCMOI : 341-343, chemin de Joliette;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

084-2017

Sécurité publique

- Embauche d'un pompier

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'embaucher M. William Baisson à titre de pompier à temps partiel, à compter du 23 février 2017, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

085-2017

Mise aux normes des ouvrages de

traitement des eaux usées

- Lot 1 : Préachat équipements

- Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du SEAO le 23 janvier 2017 et dans le journal l'Action, le 25 janvier 2017, pour la mise aux normes de la station d'épuration – Lot 1 – Préachat des équipements de prétraitement des eaux usées (cahier de charges n° TP- MR02.11-2017);

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 085-2017

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 16 février 2016 à 14 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

- Alternative 1 : Dégrilleurs fins de type à escalier avec espacement de 3mm
- Alternative 2 : Dégrilleurs fins à plaques perforées avec espacement de 3mm

Soumissionnaires	Prix soumissionné (avec taxes)	
	Alternative #1	Alternative #2
Claro Technologies	374 877,14 \$	aucune
Véolia	424 997,04 \$	505 341,57 \$
H2Flow	549 580,50 \$	635 811,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission la plus basse et conforme en tout point aux documents d'appel d'offres de l'alternative n° 1, soit celle de Claro Technologies, pour la mise aux normes de la station d'épuration - Lot 1 - Préachat des équipements de prétraitement des eaux usées, au montant de 374 877,14 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-MR02.11-2017, et ce, sur recommandation de M. Gilles Gadoury de la firme Synthèse Consultants inc.

De plus, il est aussi résolu de suivre la recommandation de Synthèse Consultants inc. à l'effet de retenir la prolongation de garantie de deux ans, qui est à coût nul, et la fourniture de deux compacteurs afin d'assurer une redondance complète des dégrilleurs, selon le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

086-2017

Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées
- Étude environnementale

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater la firme EnviroServices pour la réalisation de l'étude environnementale du site, phase I (dossier n° TP-MR02.31-2017), selon des frais d'honoraires professionnels de 2 500,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

087-2017

341-343, chemin de Joliette
PPCMOI

- Second projet de résolution

- CONSIDÉRANT** la résolution n° 069-2017 (projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, lot 5 358 733);
- CONSIDÉRANT** l'avis de consultation publique publié le 15 février 2017;
- CONSIDÉRANT** l'assemblée de consultation publique tenue le 22 février 2017;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet est possible dès maintenant et que la construction du bâtiment commercial devrait débuter en mai 2017;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet s'insère dans un ensemble commercial existant et que ses accès et ses espaces de stationnement sont gérés de façon commune;
- CONSIDÉRANT QUE** le design, la volumétrie, la densité et les aménagements du bâtiment commercial projeté s'intègrent avec ceux de l'épicerie existante;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet est compatible avec les usages offerts dans cet ensemble commercial;
- CONSIDÉRANT QU'** un aménagement paysager est prévu autour du bâtiment commercial projeté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par le propriétaire, M. Jean-Pierre Boucher, et l'entrepreneur, M. Alain Malo, en date du 2 février 2017, accompagnés des plans de construction produits par M. Louis Morrissette, architecte, en date du 30 janvier 2017 (révision n° 3 – pour PPCMOI).

Le conseil municipal demande de maintenir un aménagement paysager incluant des arbres et des arbustes autour du bâtiment commercial projeté, selon les plans produits par monsieur Morrissette. Ces plans sont déposés au dossier matricule n° 1013-35-0977.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

088-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 20 h 06, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».